

Cours d'eau autorisés Rivière Marne canalisée	UTI des VNF Meaux	Lots de pêche N° 00 à 16	AAPPMA Jaulgonne, Château-Thierry, Chézy-sur-Marne, Nogent-l'Artaud, Charly-sur-Marne Soissons	Zones exclues de l'autorisation de pêche - 50 m en amont et 50 m en aval des écluses et des barrages - au niveau des lieux d'accostage des bateaux
Rivière Aisne canalisée	Compiègne	N° 37 à 48		- 50 m en amont et 50 m en aval des écluses et des barrages - au niveau des lieux d'accostage des bateaux
Rivière Aisne non canalisée	Reims	N° B6 à B15	Pontavert	- 50 m en amont et 50 m en aval des barrages
Canal latéral à l'Aisne	Reims	N° 2 à 6	Pontavert	- 50 m en amont et en aval des écluses
Canal latéral à l'Aisne	Rethel	N° 11	Soissons	- au niveau des lieux d'accostage des bateaux 50 m en amont et en aval des écluses
Canal de l'Oise à l'Aisne Lac de Monampteuil (*exclusivement sur la rive gauche côté canal du PK 35,650 au PK 36,600 jusqu'à la rigole d'alimentation du lac)	Reims	N° 1 à 8	Chauny, Folembray, Coucy-le-Château, Anizy-le-Château, Laon	- 50 m en amont et 50 m en aval des écluses - au niveau des lieux d'accostage des bateaux - *sur le lac de Monampteuil sauf sur la rive gauche (côté canal) qui est autorisée
Rivière Oise non canalisée	Compiègne	N° A6 à A14 B1	Chauny	- 50 m en amont et 50 m en aval des barrages
Canal latéral à l'Oise	Reims	N° 1 à 3	Chauny	- 50 m en amont et 50 m en aval des écluses
Canal de Saint-Quentin	Reims	N° 1 à 4 N° 11 uniquement du Pont de Vélu (ancienne voie ferrée) au pont de la RD 678 à Oestres N° 16 et 17 N° 22 et 23 N° 30, 31, 33	Vendhuile, Saint-Quentin, Flavy-le-Martel, Chauny, La Fère	- 50 m en amont et 50 m en aval des écluses - au niveau des lieux d'accostage des bateaux
Canal de la Somme	Péronne	N° 1	Flavy-le-Martel	- 50 m en amont et 50 m en aval des écluses
Canal de la Sambre à l'Oise	Reims	N° 1 à 3 N° 13 à 38	Boué, Bohain, Guise, Noyales, Bernot, Origny-Sainte-Benoîte, I	- au niveau des lieux d'accostage des bateaux - 50 m en amont et 50 m en aval des écluses
Canal de la Sambre à l'Oise	Reims	N°4 à 7 uniquement en rive gauche (contre-halage)	Etreux	- au niveau des lieux d'accostage des bateaux - 50 m en amont et 50 m en aval des écluses - au niveau des lieux d'accostage des bateaux - Rive gauche (contre-halage)